



# La pépinière d'entraîneurs trotteurs de l'hippodrome de Vire-Normandie

Ils nous soutiennent :



# Objectifs de la pépinière d'entraîneurs de trotteurs de Vire

- Participer au renouvellement générationnel des entraîneurs trotteurs
- Faciliter le démarrage d'activités naissantes
- Accompagner le développement de l'activité jusqu'à son installation définitive



## Pépinière d'entraîneurs de trotteurs de Vire

- Mise à disposition de 3 écuries complètes de 14 boxes chacune
- Accès aux pistes de l'hippodrome pour l'entraînement
- Accompagnement par notre réseau d'experts : Equicer, Crédit Agricole de Normandie, Safer et Afasec



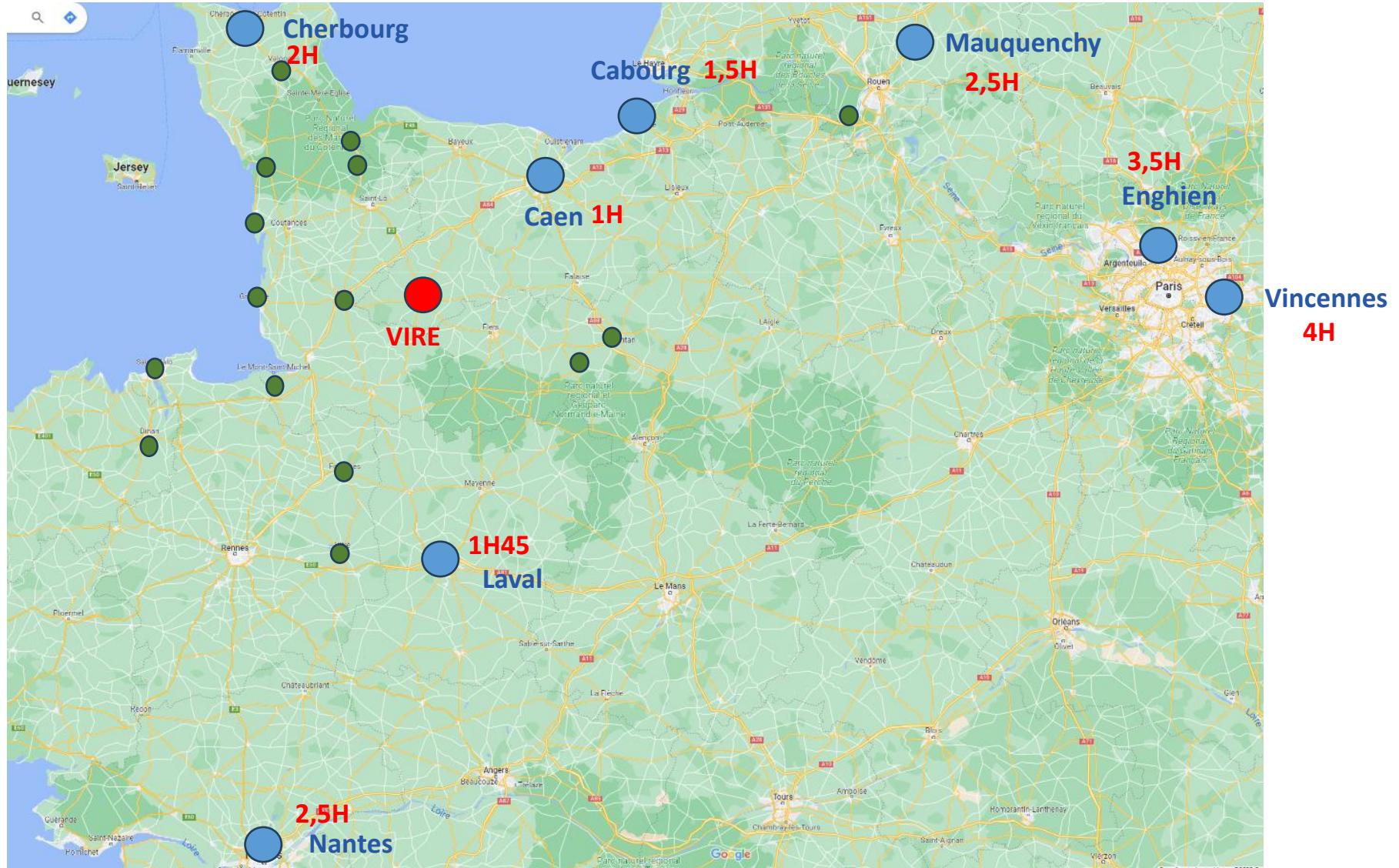
# Les écuries

## Quoi ?

- 14 boxes
- 1 sellerie
- 1 espace de stockage fourrage et matériel
- 1 espace douche
- 1 plateforme de stockage du fumier
- 1 ensemble de paddocks
- 1 local bureau avec espace habitable (douche et wc)
- 1 marcheur commun aux trois écuries



# Emplacement



● Hippodrome de proximité

# Pépinière d'entraîneurs de trotteurs de Vire

## Comment ?

- Contrat de louage d'un an renouvelable 2 fois
- Acceptation du Cahier des Charges de la pépinière

## Combien ?

- Loyer : 700€ HT / mois (tarif 2024)
- Pistes : forfait 300€ HT / mois (tarif 2024)

Comité de sélection des candidatures  
*Décembre 23*



Auditions des candidatures retenues  
*Janvier 2024*

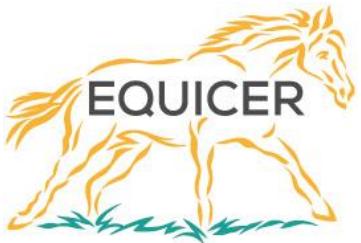


Choix final pour intégration immédiate

# Le suivi d'activité

L'objectif de la pépinière est également **d'accompagner les jeunes professionnels dans le démarrage de leur activité**. Ainsi, un **suivi d'activité** est réalisé **tous les 6 mois** par un groupe d'experts de l'installation équine en Normandie : Equicer, Safer et Crédit Agricole de Normandie ainsi que le partenaire formation de l'institution des courses : l'AFASEC.

Chaque suivi d'activités comprend **une visite de l'établissement**, un point sur **l'activité économique en cours** et un point sur le **projet d'installation définitive**.



# Obligations du preneur

## **Le preneur s'engage à :**

- Payer ses loyers mensuellement (...) et s'acquitter mensuellement du droit d'accès aux pistes (...); ces deux éléments étant indissociables.
- Respecter le Règlement Intérieur d'utilisation des pistes d'entraînement
- Entretenir des relations courtoises et respectueuses avec l'ensemble des parties prenantes
- Veiller constamment à l'entretien des locaux mis à disposition dans un état fonctionnel, propre et accueillant
- Veiller au respect du bien-être des équidés dont il a la charge
- Accepter la visite inopinée de son écurie par un ou plusieurs membres du Comité de Suivi, pendant les heures traditionnellement ouvrables
- Préparer son installation définitive activement et ce, dès l'intégration dans la pépinière
- Se soumettre a minima au suivi d'activité :
  - o Contenu :
    - Suivi financier
    - Suivi technique métier
    - Actualisation du projet d'installation définitive
  - o Périodicité semestrielle





MERCI POUR VOTRE ATTENTION,  
JE SUIS À VOTRE ÉCOUTE !

Contact / Plus de renseignements :

Pascal Bouillé  
Conseil des Chevaux de Normandie  
[pascal.bouille@chevaux-normandie.com](mailto:pascal.bouille@chevaux-normandie.com)

06-17-98-29-13

Avec le soutien de :

